

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°607

Du 29 juillet au 1^{er} septembre 2011

Sommaire

[Agriculture](#)
[Concurrence](#)
[Consommation](#)
[Justice](#)
[Transports](#)

ENTRETIENS EUROPEENS – Le vendredi 14 octobre 2011 à BRUXELLES

Les marchés publics et les appels d'offres en droit de l'Union européenne

Programme avec mention des intervenants : [cliquer ICI](#)

Pour vous inscrire : [cliquer ICI](#)

8 heures de formation validées



NOS PUBLICATIONS



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle d'information en droit de l'Union européenne vous permettra de vous tenir informé des derniers développements essentiels en la matière.

Notre dernière édition : Numéro spécial : « Panorama du droit européen de la concurrence »

[Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Appels d'offres](#)
[Nos manifestations](#)
[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de [l'Observateur de Bruxelles](#)

AGRICULTURE

Bœuf de Vendée / Indications géographiques protégées (3 août)

Le [règlement d'exécution 764/2011/UE](#) enregistrant la dénomination « bœuf de Vendée » dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées a été publié, le 3 août dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (AG)

Porc d'Auvergne / Indications géographiques protégées (3 août)

Le [règlement d'exécution 765/2011/UE](#) enregistrant la dénomination « porc d'Auvergne » dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées a été publié, le 3 août dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (AG)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Aides d'Etat / Décodeurs numériques / Mediaset SpA / Pourvoi / Arrêt (28 juillet)

Saisie d'un pourvoi introduit par Mediaset SpA (« Mediaset ») demandant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 15 juin 2010 (*Mediaset SpA / Commission, aff. T-177/07*), la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé que les subventions italiennes versées en 2004 et 2005 aux consommateurs pour l'achat de décodeurs numériques terrestres constituaient des aides d'Etat incompatibles avec le marché commun (*Mediaset SpA / Commission, aff. C-403/10 P*). En l'espèce, Mediaset avait demandé au Tribunal l'annulation de la décision de la Commission de déclarer la mesure d'aide accordée par l'Italie incompatible avec le marché commun en ce qu'elle excluait de son champ d'application les décodeurs numériques satellitaires et ne respectait donc pas le principe de neutralité technologique. Le Tribunal avait jugé que cette aide, bien que destinée aux consommateurs, constituait une aide d'Etat indirecte puisqu'elle avait profité uniquement aux seuls diffuseurs de télévision numériques terrestre. Ainsi, cette aide avait favorisé la technologie numérique terrestre par rapport à la technologie satellitaire et avait donc donné lieu à une distorsion de concurrence. La Cour valide le raisonnement du Tribunal et rejette le pourvoi. (AG)

Aide d'Etat / Espagne / Provinces de Viscaya, d'Álava et de Guipúzcoa / Réduction de la base imposable et crédit d'impôt / Arrêt (28 juillet)

Saisie d'un pourvoi introduit par les provinces de Viscaya, Álava et Guipúzcoa (Espagne), la Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée sur des régimes d'aides prises par ces provinces dans le cadre d'aides fiscales à l'investissement pour les entreprises, entre 1994 et 1999 (*Territorio Histórico de Viscaya, Diputación Foral de Viscaya e.a. / Commission, aff. jointes C-471/09 P à C-473/09 P et C-474/09 P à C-476/09 P*). En l'espèce, ces mesures consistaient en une réduction de la base imposable de l'impôt sur les sociétés au profit des sociétés nouvellement créées et un crédit d'impôt de 45% du montant de certains investissements. L'Etat espagnol et les provinces en cause contestent la décision de la Commission ordonnant à l'Etat espagnol de récupérer l'aide. La Cour juge que, en l'absence de notification à la Commission européenne des mesures en cause, les requérantes ne peuvent se prévaloir du principe de confiance légitime en invoquant l'inaction de la Commission entre 1996 et 2000. Les requérantes ne sauraient, en outre, invoquer le comportement de la Commission à l'égard des régimes fiscaux antérieurs de 1988 et de 1993, étant notamment précisé que lesdits régimes avaient été déclarés incompatibles avec le marché commun. Par ailleurs, la Cour précise que la Commission n'a pas enfreint le principe de proportionnalité à l'égard des crédits d'impôt de 45% dans la mesure où, lorsque la Commission adopte une décision concernant la légalité d'un régime d'aides d'Etat dans son ensemble, elle n'est pas tenue d'effectuer une analyse de l'aide octroyée dans chaque cas individuel sur le fondement de ce régime. Ce n'est qu'au stade de la récupération des aides qu'il est nécessaire de vérifier la situation individuelle de chaque entreprise concernée. Elle relève enfin, concernant la longueur des procédures préliminaires d'examen suivies à l'égard des deux types de mesures fiscales en cause, que celle-ci n'a pas porté atteinte aux principes de sécurité juridique et de bonne administration. La Cour rejette donc le pourvoi. (JM)

Feu Vert à l'opération de concentration Antin Infrastructure Partners FCPR / RREEF Pan European Infrastructure Fund LP / Andasol-1 Central Thermosolar Uno, SA AND Andasol-2 Central Thermosolar, Dos SA (22 août)

La Commission européenne a publié, le 22 août dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Antin Infrastructure Partners FCPR (France) et RREEF Pan

European Infrastructure Fund LP (Royaume-Uni) acquièrent le contrôle en commun des deux entreprises existantes Andasol-1 Central Termosolar Uno, SA et Andasol-2 Central Termosolar Dos, SA (Espagne) par achat d'actions. (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration APMM / Bolloré / Douala International Terminal JV (4 août)

La Commission européenne a décidé, le 4 août dernier, de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises A.P. Moller-Maersk A/S (Danemark) et Bolloré SA (France) acquièrent le contrôle en commun de l'entreprise Douala International Terminal (Cameroun), par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune (cf. *L'Europe en Bref* n° [605](#)). (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration Carlyle / Gores Broadband (10 août)

La Commission européenne a publié, le 10 août dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle le groupe Carlyle (Etats-Unis) acquiert le contrôle exclusif de l'entreprise Gores Broadband SA (France) par achat d'actions (cf. *L'Europe en Bref* n° [605](#)). (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration KKR / Sorgenia / Sorgenia France (9 août)

La Commission européenne a décidé, le 9 août dernier, de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les fonds d'investissement affiliés à KKR & Co. L.P. (Etats-Unis) et l'entreprise Sorgenia SpA (Italie), qui fait partie du groupe d'entreprises contrôlées par Cofide (Italie), acquièrent le contrôle indirect en commun de Sorgenia France SA, actuellement sous le contrôle exclusif de Sorgenia, par achat d'actions (cf. *L'Europe en Bref* n° [606](#)). (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration F2i / AXA Funds / G6 Rete Gas (24 août)

La Commission européenne a décidé, le 24 août dernier, de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise F2i Fondi Italiani per le Infrastrutture S.G.R. SpA (Italie), agissant pour le compte de F2i - Fondo Italiano per le Infrastrutture - et de trois fonds d'investissement - AXA Infrastructure Investissement SAS, AXA UK Infrastructure Investment SAS et AXA Infrastructure Partners FCPR - gérés indirectement par AXA Private Equity (France), qui fait partie du groupe AXA, acquièrent le contrôle en commun de G6 Rete Gas SpA (Italie), actuellement détenue par GDF Suez Energia Italia SpA, qui fait partie du groupe GDF Suez, par achat d'actions (cf. *L'Europe en Bref* n° [606](#)). (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration Schneider Electric / Telvent (24 août)

La Commission européenne a publié, le 24 août dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Schneider Electric SA (France) souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Telvent GIT SA (Espagne) par offre publique d'achat (cf. *L'Europe en Bref* n° [606](#)). (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration Solvay / Rhodia (5 août)

La Commission européenne a décidé, le 5 août dernier, de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Solvay SA (Belgique) acquiert le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Rhodia SA (France) par offre publique d'achat (cf. *L'Europe en Bref* n° [605](#)). (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration Veolia Transport / Trenitalia / JV (26 août)

La Commission européenne a publié, le 26 août dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Trenitalia SpA, filiale à 100% de Ferrovie dello Stato SpA (Italie) et l'entreprise Veolia Transport Rail S.A.S. (France), filiale à 100% de Veolia Transdev (France), elle-même filiale commune de Veolia Environnement (France) et de la Caisse des dépôts et consignations (France) acquièrent le contrôle en commun de l'entreprise JVC (France) par achat d'actions (cf. *L'Europe en Bref* n° [606](#)). (JH)

Feu Vert à l'opération de concentration Walter Frey Holding / Mitsubishi Motors Corporation (31 août)

La Commission européenne a publié, le 31 août dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises Walter Frey Holding AG (Suisse) et Mitsubishi Motors Europe B.V (Pays-Bas), appartenant au groupe Mitsubishi Motors Corporation, acquièrent le contrôle en commun de l'entreprise Mitsubishi Motors France SAS par achat d'actions. (JH)

Notification préalable de l'opération de concentration BNP Paribas / Fortis Commercial Finance Holding (4 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 4 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise BNP Paribas (France) souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Fortis Commercial Finance Holding N.V. (« FCF », Pays-Bas) par achat d'actions. BNP Paribas exerce des activités de banque de détail, de gestion d'actifs et services liés, de banque d'affaires et de banque d'investissement. FCF exerce des activités de services d'affacturage. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations avant le 27 août 2011. (JH)

Notification préalable de l'opération de concentration BNP Paribas / Fortis Luxembourg-Vie (11 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 11 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Cardif Lux International SA, contrôlée par BNP Paribas Cardif, appartenant au groupe BNP Paribas SA (France), souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de Fortis Luxembourg-Vie SA (Luxembourg) par achat d'actifs. Cardif Lux International SA et Fortis Luxembourg-Vie SA exercent des activités dans le secteur des produits d'assurance-vie. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations avant le 30 août 2011. (JH)

Notification préalable de l'opération de concentration Eurazeo / Moncler (12 août)

La Commission européenne a reçu notification, le 10 août dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Eurazeo SA (« Eurazeo », France) souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Moncler SpA (« Moncler », Italie) par achat d'actions. Eurazeo est une société d'investissement présente dans un vaste éventail de secteurs, notamment la location de voitures, la gestion de parkings, l'immobilier et la location / le nettoyage de textiles. Moncler est une société spécialisée dans la conception, la création, la commercialisation et la distribution de vêtements et accessoires haut de gamme. Les tiers intéressés étaient invités à soumettre leurs observations avant le 30 août 2011. (JH)

[Haut de page](#)

CONSOMMATION

Pratiques commerciales déloyales / Base de donnée en ligne (29 juillet)

La Commission européenne a mis en ligne, le 29 juillet dernier, une [base de données](#) permettant aux consommateurs d'accéder à toutes les données juridiques existantes sur les pratiques commerciales déloyales, afin d'assurer une meilleure connaissance et une application plus aisée de la [directive 2005/29/CE](#) relative aux pratiques déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur (base de données disponible uniquement en anglais). (AG)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Statut de réfugié / Droit à un contrôle juridictionnel effectif / Arrêt (28 juillet)

Saisie d'une question préjudicielle par une juridiction administrative (Luxembourg), la Cour de justice de l'Union européenne a interprété l'article 39 de la [directive 2005/85/CE](#) fixant des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres (*Samba Diouf, aff. C-69/10*). L'affaire au principal portait sur une décision du Ministre luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, rejetant, au terme d'une procédure accélérée, la demande de Monsieur Samba Diouf, ressortissant mauritanien en situation irrégulière, présentée en vue de l'obtention du statut de réfugié, en l'absence de motifs justifiant l'octroi d'une protection internationale. Or, aucun recours contre une telle décision n'est prévu en droit luxembourgeois. La Cour affirme que l'article 39 de la directive et le principe de protection juridictionnelle effective ne s'opposent pas à une réglementation nationale en vertu de laquelle aucun recours autonome ne peut être introduit contre la décision de l'autorité nationale compétente d'examiner une demande d'asile dans le cadre d'une procédure accélérée, dès lors que les motifs qui ont conduit cette autorité à examiner le bien-fondé de la demande peuvent être effectivement soumis à un contrôle juridictionnel dans le cadre du recours dont la décision finale de rejet est susceptible de faire l'objet, ce qu'il appartient à la juridiction de renvoi d'apprécier. (JH)

[Haut de page](#)

TRANSPORTS

Ligne à grande vitesse / Bretagne-Pays de la Loire / Financement de la BEI (28 juillet)

La Banque européenne d'investissement a accordé, le 28 juillet dernier, un financement d'un montant de 552,5 millions d'euros dans le cadre d'un partenariat public-privé entre Réseau ferré de France et la société Eiffage Rail Express pour la construction de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire. Cette décision s'inscrit dans le programme de la BEI qui a décidé de consacrer 75 milliards d'euros à des projets transeuropéens de transport sur la période 2004-2013. (AG)

Transports propres / Carburants alternatifs / Consultation publique (11 août)

La Commission européenne a lancé, le 11 août dernier, une [consultation publique](#) portant sur les transports propres (document disponible uniquement en anglais). L'objectif de cette consultation est de recueillir les commentaires des parties prenantes afin de préparer une communication développant une stratégie européenne sur les carburants alternatifs ainsi qu'une proposition législative sur cette question. Les parties

intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 6 octobre 2011, en répondant à un questionnaire en ligne. (AG)

Transport routier de marchandises / Révision de la législation de l'UE / Consultation publique (29 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 29 juillet dernier, une [consultation publique](#) portant sur la future révision de la législation de l'Union européenne concernant le transport routier de marchandises (document disponible uniquement en anglais). L'objectif est de recueillir les commentaires et des propositions des parties prenantes concernant les moyens de poursuivre l'intégration du marché intérieur du transport routier de marchandises. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 31 octobre 2011, en répondant à un questionnaire en ligne. (AG)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

INSTITUTIONS EUROPEENNES

DG « Affaires intérieures » / Etude portant sur les possibilités d'amélioration de l'échange d'informations sur les délinquants violents itinérants, y compris ceux qui assistent à des événements sportifs ou à des grands rassemblements publics (3 août)

La DG « Affaires intérieures » de la Commission européenne a publié, le 3 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la réalisation d'une étude portant sur les possibilités d'amélioration de l'échange d'informations sur les délinquants violents itinérants, y compris ceux qui assistent à des événements sportifs ou à des grands rassemblements publics (*réf. 2011/S 147-243442, JOUE S147 du 3 août 2011*). L'objectif du marché est de fournir des informations aux décideurs de l'Union européenne sur les moyens possibles d'améliorer l'échange d'informations entre les Etats membres, ainsi qu'Europol, sur les délinquants violents itinérants dans le cadre d'évènements importants, notamment des compétitions sportives ou des grands rassemblements publics. L'étude devra couvrir les 27 Etats membres et toutes les organisations concernées. La langue de travail devant être utilisée est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. La durée du marché est de 10 mois à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **16 septembre 2011**. (AG)

DG « Justice » / Etude d'évaluation de la mise en œuvre par les Etats membres de la directive 2008/99/CE relative à la protection de l'environnement par le droit pénal (29 juillet)

La DG « Justice » de la Commission européenne a publié, le 29 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la réalisation d'une étude d'évaluation de la mise en œuvre par les Etats membres de la [directive 2008/99/CE](#) relative à la protection de l'environnement par le droit pénal (*réf. 2011/S 164-269800, JOUE S164 du 27 août 2011*). L'objectif du marché est de fournir à la Commission des informations sur l'effectivité de la mise en œuvre de la directive par les Etats membres, ainsi qu'une base pour évaluer l'éventuelle nécessité d'améliorer la législation. La langue de travail devant être utilisée est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. La durée du marché est de un an à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 septembre 2011**. (AG)

Commune de Cuers / Services de conseils et de représentation juridiques (30 juillet)

La Commune de Cuers a publié, le 30 juillet dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 145-240959, JOUE S145 du 30 juillet 2011*). Le marché est divisé en 4 lots, respectivement intitulés : « Droit de l'urbanisme », « Droits des contrats », « Droit administratif général » et « Droit pénal des élus et des fonctionnaires et contentieux électoral ». La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du contrat. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite de réception des offres est fixée au **20 septembre 2011 à 16h**. (AG)

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre / Services de conseils et de représentation juridiques (4 août)

La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre a publié, le 4 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 148-246623, JOUE S148 du 4 août 2011*). Le marché est divisé en 2 lots, respectivement intitulés : « Droit national » et « Droit international ». La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du contrat. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite de réception des offres est fixée au **16 septembre 2011 à 12h**. (AG)

Communauté urbaine de Strasbourg / Service de conseils juridiques (30 août)

La Communauté urbaine de Strasbourg a publié, le 30 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet l'exécution d'études de faisabilité ainsi que la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2011/S 165-273022, JOUE S165 du 30 août 2011*). Le marché porte sur la fourniture d'un service d'assistance juridique, financière et fiscale dans le cadre du choix du mode de gestion et de la mise en œuvre de la procédure relative au projet de transport en site propre sur l'axe routier entre Brumath et Koenigshoffen. Le marché est divisé en une tranche ferme intitulée « Etude juridique, fiscale et financière des différents modes de gestion » et en 3 tranches conditionnelles, respectivement intitulées : « Assistance procédure loi MOP », « Assistance procédure DSP ou de concessions de travaux publics » et « Assistance procédure contrat de partenariat ». La durée du marché est de 3 mois pour la tranche ferme, un an pour la tranche conditionnelle 1, 15 mois pour la tranche conditionnelle 2 et 18 mois pour la tranche conditionnelle 3, à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres est fixée au **18 octobre 2011 à 10h**. (AG)

Communauté urbaine Marseille Provence Métropole / Services de conseils juridiques (5 août)

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a publié, le 5 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2011/S 149-248358, JOUE S149 du 5 août 2011*). Le marché porte sur la fourniture d'un service d'assistance juridique, financière et technique pour l'attribution des délégations des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le marché est divisé en 2 lots, respectivement intitulés : « Assistance juridique, financière et technique à la maîtrise d'ouvrage pour l'attribution de la délégation du service public d'exploitation de l'eau potable » et « Assistance juridique, financière et technique à la maîtrise d'ouvrage pour l'attribution des délégations de service public de l'assainissement ». Pour le lot n°1, la durée du marché est de 2 ans à compter de la notification du marché pour la tranche ferme et 2 ans à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage pour la tranche conditionnelle. Pour le lot n°2, la durée du marché est de 2 ans à compter de la notification du marché. La date limite de réception des offres est fixée au **4 octobre 2011 à 16h30**. (AG)

Nantes Métropole Aménagement / Services juridiques (24 août)

Nantes Métropole Aménagement a publié, le 24 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2011/S 161-266074, JOUE S161 du 24 août 2011*). Le marché porte sur la fourniture de prestations d'étude de faisabilité urbaine, d'expertise en montage d'opérations et d'assistance juridique dans le secteur de Nantes Pirmil, Saint-Jacques et les Isles. La durée du marché est de 3 ans à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres est fixée au **30 septembre 2011 à 14h**. (AG)

PRES Université de Lyon / Services de conseils juridiques (27 août)

PRES Université de Lyon a publié, le 27 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2011/S 164-271308, JOUE S164 du 27 août 2011*). Le marché porte sur la fourniture d'un service d'assistance à la personne publique pour la mise en œuvre du contrat de partenariat « Lyon Sud » de l'Université de Lyon sur les aspects juridiques désigné « APP Juridique Lyon Sud ». La durée du marché est de 6 ans à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres est fixée au **22 septembre 2011 à 16h**. (AG)

SEQUANO aménagement / Services de conseils et de représentation juridiques (10 août)

SEQUANO aménagement a publié, le 10 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 152-252953, JOUE S152 du 10 août 2011*). Le marché porte sur la fourniture de prestations juridiques de conseils, d'assistance et de représentation dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Petite Arche à Achères. Les équipes de prestataires devront être obligatoirement composées d'au moins un avocat inscrit au Barreau dans le domaine de spécialité correspondant au lot pour lequel elles soumissionnent. La durée du marché est de 2 ans à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres est fixée au **23 septembre 2011 à 17h.** (AG)

SEQUANO aménagement / Services de conseils et de représentation juridiques (24 août)

SEQUANO aménagement a publié, le 24 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 161-266137, JOUE S161 du 24 août 2011*). Le marché porte sur la fourniture de prestations juridiques de conseil, d'assistance et de représentation dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Montjoie à Saint-Denis. Le marché est divisé en 4 lots, respectivement intitulés : « Urbanisme et aménagement », « Commande publique », « Environnement et risques naturels et technologiques » et « Foncier, immobilier et construction ». Les équipes de prestataires devront être obligatoirement composées d'au moins un avocat inscrit au Barreau dans le domaine de spécialité correspondant au lot pour lequel elles soumissionnent. La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres est fixée au **30 septembre 2011 à 16h.** (AG)

Ville de Poitiers / Services de conseils et de représentation juridiques (13 août)

La Ville de Poitiers a publié, le 13 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 155-258252, JOUE S155 du 13 août 2011*). Le marché porte sur la prestation de services de conseils juridiques et de représentation en justice dans le cadre d'un groupement de commandes de la Ville de Poitiers et de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers. Le marché est divisé en 6 lots, respectivement intitulés : « Droit public général », « Droit public des affaires et travaux publics », « Droit de la fonction publique et droit social », « Urbanisme et environnement », « Droit privé et droit pénal » et « Conseil et représentation devant le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et le tribunal des conflits ». Le marché est réservé à la profession d'avocat pour les services de représentation juridique et aux avocats autorisés à plaider devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation pour le lot n°6. La durée du marché est d'un an, reconductible 3 fois. La date limite de réception des offres est fixée au **29 septembre 2011 à 16h.** (AG)

Ville de Saint-Quentin / Services de conseils et de représentation juridiques (13 août)

La Ville de Saint-Quentin a publié, le 13 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 155-258407, JOUE S155 du 13 août 2011*). Le marché est divisé en 5 lots, respectivement intitulés : « Droit public – action, défense, représentation », « Droits privé et pénal – action, défense, représentation », « Consultation droit public », « Consultation droits privé et pénal » et « Prestations d'huissiers ». Le marché est conclu de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2012 et peut être reconduit 3 fois. La date limite de réception des offres est fixée au **29 septembre 2011 à 17h.** (AG)

ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)**Belgique / SPF FIN Service ICT / Services de conseils juridiques (2 août)**

SPF FIN Service ICT a publié, le 2 août dernier, un [avis de marché](#) ayant notamment pour objet la prestation de services de conseils juridiques dans le domaine liés aux technologies de l'information (*réf. 2011/S 146-243001, JOUE S146 du 2 août 2011*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **19 septembre 2011 à 10h.** (AG)

Pour retrouver tous les appels d'offres répertoriés durant le mois d'août, veuillez consulter notre site Internet : <http://www.dbfbruxelles.eu/appeldoffres.html>

NOS MANIFESTATIONS

ENTRETIENS EUROPEENS VENDREDI 9 DECEMBRE 2011

Les derniers développements du droit européen
de la concurrence

Programme à venir



[Haut de page](#)

AUTRES MANIFESTATIONS

CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS À NANTES

2011 CONVENTION
NATIONALE
des AVOCATS
À NANTES
du 19 au 22
OCTOBRE



CONFIANCE ET SÉCURITÉ :
NOUVEAUX BESOINS DE DROIT

20 heures validées au titre
de la formation continue

Du 19 au 22 octobre 2011

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription en ligne : cliquer [ICI](#)

Programme en version anglaise : cliquer [ICI](#)
Inscription en version anglaise : cliquer [ICI](#)

Inscription en ligne sur le site de la
Convention
www.conventionnationaledesavocats.com

20 heures de formation validées



XIX^{ème} CONGRES PERPIGNAN

6 et 7 octobre 2011

Travaux validés au titre de la formation continue
pour 12 heures

FAISONS ÉVOLUER LES MÉTIERS DU DROIT

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Inscription en ligne : www.treeview.fr/aceform

Association des Avocats Conseils d'Entreprises
ace@avocats-conseils.org
Tel. 33 (0)1 47 66 30 07
www.avocats-conseils.org

Les IV^{èmes} Entretiens de l'IDFP - 2011-07-28 Les remèdes à la crise de la justice familiale



afa
Association
Française
d'Arbitrage



Jeudi 13 octobre 2011
Mardi 15 novembre 2011
Jeudi 15 décembre 2011

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



LES IV^{èmes} ENTRETIENS DE L'IDFP - 2011
LES REMÈDES A LA
CRISE DE LA JUSTICE FAMILIALE



Cycle de trois conférences
8h45-13h

Jeudi 13 octobre
Bibliothèque de l'Ordre - Palais de justice
Prévenir les crises familiales par le contrat ?

Mardi 15 novembre
Maison du Barreau
Améliorer le traitement de la crise

Jeudi 15 décembre
Maison du Barreau
Financer une meilleure assistance face à la crise

Animation des débats :
Isabelle COPE-BESSIS, Alain CORNEC, Elisabeth DEFLERS,
Elodie MULON, Béatrice WEISS-GOUT

Grand témoin :
Le Professeur Pierre MURAT

Bibliothèque de l'Ordre - Palais de justice : 4, Bd du Palais - Paris 1^{er}
et
Maison du Barreau : 2, rue de Harlay - Paris 1^{er}

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgaes.es).

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Julien **MANIERE**, Avocat au Barreau de Paris, Mathieu **ROUILLARD**, Avocat au Barreau de Rouen, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Anne-Gabrielle **HAIE**, Juriste, Anaïs **GUILLERME** et Juliette **HUSS**, Elèves-avocates.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



CODE DE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER EUROPÉEN
Sous la coordination d'André Prüm et Ulrich Segna
« Toute la législation européenne dans le domaine du droit bancaire ! »
À jour au 1^{er} mars 2011
www.larcier.com
> Collection Les Codes Thématiques Larcier

© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 607 – 01/09/2011
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu